

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19916 - 77EME ANNÉE

Communiqué du Parti communiste réunionnais

PCR : « Non aux licenciements des travailleurs non-vaccinés »

Le Parti communiste réunionnais affirme qu'« il est inadmissible qu'un travailleur puisse être licencié s'il n'est pas vacciné » contre la COVID-19 et rappelle que « le travailleur réunionnais n'est pas responsable des décisions qui ont conduit à la gravité de la situation actuelle, et qui ont été prises en haut lieu ».

Le projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire veut rendre obligatoire le Pass sanitaire dans de nombreux lieux publics et dans les transports quand un territoire est placé sous état d'urgence sanitaire. Cette obligation faite aux usagers de services publics et aux clients des entreprises concernés s'imposera de fait à tous les travailleurs de ces structures si le texte est promulgué.

Cela laissera donc le choix entre le vaccin ou un test de dépistage de la COVID-19 tous les 48 heures, test qui deviendra prochainement payant pour le salarié concerné, alors que le vaccin restera pris en charge par les cotisations à la Sécurité Sociale. Toutes ces mesures poussent à la vaccination. Plusieurs directions d'entreprise ont déjà annoncé que l'absence de Pass sanitaire donnera lieu à un licenciement.

Pour le PCR, il est inadmissible qu'un travailleur puisse être licencié s'il n'est pas vacciné. La crise sanitaire ne doit être en aucun cas un prétexte pour s'attaquer encore aux droits des travailleurs. Chacun peut en effet imaginer la catastrophe que représente la perte de son emploi à La Réunion dans la situation



de chômage de masse que connaît notre pays depuis plusieurs décennies.

Enfin, le travailleur réunionnais n'est pas responsable des décisions qui ont conduit à la gravité de la situation actuelle, et qui ont été prises en haut lieu.

Le 3 août 2021

Bureau de presse du PCR

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Pour l'entrée des planteurs dans le capital de Tereos, la CGPER constate le manque de propositions pour un revenu décent garanti aux planteurs

CGPER : « Les revendications des planteurs doivent être prises en compte dans le rapport sur l'avenir de la filière canne-sucre-rhum-énergie »

La CGPER soutient la proposition du rapport favorable à l'entrée des planteurs dans le capital de Tereos Océan Indien, propriétaire des deux usines sucrières de La Réunion. Le syndicat souligne que le rapport ne fait pas de proposition pour garantir un revenu décent aux planteurs, alors que ces revenus diminuent d'année en année notamment dans les exploitations cannières particulières au modèle agricole réunionnais.

Commandé le 5 novembre dernier, le rapport sur la filière canne-sucre a été rendu au gouvernement qui a donné sa position dans un communiqué le 26 juillet. Il visait notamment à « tracer les différents scénarios d'évolution de la filière canne à La Réunion » avec en particulier la question des aides.

La CGPER fait tout d'abord part de ses réserves sur les points suivants :

– Les aides maintenues en 2023 ?

Si le rapport recommande le maintien des aides, le communiqué annonce ce maintien pour 2022, c'est le seul engagement du gouvernement. Quid du soutien de l'État à la filière après l'élection présidentielle ?

– Pour un juste prix de la canne prenant en compte toutes ses richesses

Pas question pour la CGPER d'être d'accord avec un prix variable de

la canne payé au planteur indexé sur le prix du sucre. Le planteur est le seul à prendre le risque de planter et cultiver de la canne. Il n'a pas à assumer un risque supplémentaire, la vente du sucre, qui relève de l'usinier. Il importe également de prendre en compte toutes les valorisations actuelles des cannes à sucre livrées par les planteurs dans le calcul du prix d'achat par les usines.

– Tereos doit faire la transparence sur ce que lui rapporte la canne à La Réunion

Le rapport rappelle que Tereos Océan Indien est une filiale d'une société de droit brésilien elle-même appartenant à la coopérative Tereos et n'est donc pas tenue de publier des comptes consolidés. La CGPER rappelle que l'État et Tereos connaissent parfaitement tous les revenus des planteurs tirés de la canne. Comment allons-nous pouvoir négocier la Convention canne si l'industriel ne joue pas lui aussi cartes sur table.

La CGPER note une proposition stratégique inscrite dans le rapport :

« Plaider pour l'ouverture du capital de Tereos Océan Indien à des acteurs locaux à La Réunion. »

La CGPER rappelle que les bette-raviers métropolitains sont des copérateurs de Tereos, ont accès aux comptes et peuvent décider de la stratégie ce qui a été fait récemment avec l'élection d'une

nouvelle direction. Il est anormal que les près de 2.600 livreurs de canne à sucre réunionnais ne soient pas eux aussi associés aux décisions de l'outil de production qui transforme la matière première en de nombreux produits. L'entrée des planteurs dans le capital de Tereos Océan Indien est donc une condition à des relations apaisées dans la filière. La CGPER soutient cette proposition.

Sur la méthode, la CGPER constate que le programme de la mission des rapporteurs ne leur a pas permis de rencontrer des planteurs représentatifs du modèle réunionnais d'exploitation cannière pour comprendre leurs difficultés.

La CGPER s'étonne de la position du président de la FDSEA qui se dit « globalement satisfait » par ce rapport. Comment le syndicat qui dirige la Chambre d'Agriculture peut-il arriver à une telle conclusion alors que ce rapport s'est fait sans ces agriculteurs qui constatent d'année en année la diminution de leurs revenus ? Ce rapport ne fait aucune proposition pour garantir un revenu décent aux planteurs. Inquiétant pour la soi-disante majorité alors que se profilent d'importantes échéances pour la filière.

Le Président de la CGPER
Jean-Michel Moutama

Edito

Le Liban s'enfoncé dans l'une des crises mondiales les plus graves, sur fond d'inaction délibérée

Un an après l'explosion du port de Beyrouth, la France organise ce mercredi une nouvelle conférence d'aide internationale destinée à la population libanaise. Dans le même temps, Paris et ses partenaires européens accentuent la pression sur les dirigeants libanais pour qu'ils mettent fin au blocage politique.

Le 4 août 2020, une déflagration dans le port de Beyrouth faisait 214 morts et plus de 6 500 blessés, dévastant des quartiers entiers de la capitale libanaise. L'enquête piétine toujours. Aux séquelles de ce drame, s'est ajoutée la pire crise économique de l'histoire du pays. Aucune réponse de la part du gouvernement ne voit le jour. Un PIB et une monnaie qui dévissent, la moitié de la population vivant sous le seuil de pauvreté, les prix des denrées qui explosent, des pénuries de courant, d'électricité, de médicaments... Sans gouvernement depuis près d'un an, le Liban est engagé sur une pente infernale. Selon la dernière édition du Lebanon Economic Monitor (LEM) de la Banque mondiale, la crise économique et financière que connaît le pays pourrait être classée parmi les 10, voire les 3 crises mondiales les plus sévères depuis le milieu du XIX^e siècle. Face à ces défis colossaux, l'inaction politique persistante et l'absence d'un exécutif pleinement opérationnel menacent d'aggraver une situation socio-économique déjà sérieusement détériorée et de briser une paix sociale fragile, sans que se profile à l'horizon une sortie de crise. Selon l'UNICEF 1 enfant de Beyrouth sur 3 connaît encore des troubles du sommeil liés à l'explosion.

Depuis plus d'une année et demie, le Liban est assailli par une multitude de problèmes : sa crise économique et financière la plus importante en temps de paix, la COVID-19 et l'explosion du port de Beyrouth. Comme le relevait le LEM dans son édition intitulée The Deliberate Depression (LEM – Automne 2020), les réponses des autorités libanaises à ces défis ont été extrêmement insuffisantes. Cette insuffisance est moins due à un déficit de connaissances ou des actions malavisées, qu'à l'absence de consensus politique sur des mesures publiques efficaces plutôt que de préserver un système économique en faillite qui a profité à quelques-uns pendant très longtemps. Son histoire jalonnée d'une longue guerre civile et de nombreux conflits (le Liban est classé par la Banque mondiale parmi les États touchés par la fragilité, les conflits et la violence (FCV) fait de plus en plus craindre l'apparition de troubles sociaux. La situation socio-économique de plus en plus difficile risque de provoquer une faillite systémique de l'État dont les répercussions auraient une portée régionale, voire mondiale. Selon les estimations de la Banque mondiale, le PIB réel a dévissé de 20,3 % en 2020, après une

contraction de 6,7 % en 2019. En effet, le PIB du Liban est passé de près de 55 milliards de dollars en 2018 à environ 33 milliards de dollars en 2020, tandis que le PIB par habitant reculait de 40 %.

Face à cette crise, le Président n'a rien trouvé de mieux que de nommer un Premier ministre milliardaire, alors que le précédent a échoué à composer un gouvernement en 9 mois d'exercice. Si Paris décide d'intervenir, c'est qu'il en a la responsabilité historique. Le Liban est une République parlementaire basée « sur la distribution des pouvoirs politiques et administratifs selon la proportion des communautés [religieuses]. Les bases de ce régime politique, déjà en partie présentes sous l'Empire ottoman, ont été fixées au sein de la Constitution de 1926, adoptée alors que le pays était sous mandat français. En 1943, à l'indépendance du Liban, les dirigeants du pays entérinent le confessionnalisme en concluant le « pacte national », un accord oral qui répartit les forces communautaires au sein des différentes fonctions politiques. Ce pacte prévoit que le poste de président de la République soit occupé par un représentant de la communauté chrétienne maronite, celui de Premier ministre par un sunnite et celui de président de la Chambre des députés par un chiite. Cette distribution est établie sur la base du recensement de la population nationale de 1932, qui « évalue la population à près de 51 % de chrétiens, dont une majorité de maronites, et à 49 % de musulmans ».

Au fil du temps, les communautés musulmanes, devenues plus nombreuses, ont réclamé une révision de ce système. En 1989, à la fin de la guerre civile, un accord a rééquilibré le partage des pouvoirs au sein du pays, mais cette répartition reste source de tensions entre les communautés. Sans compter que le système a mené à la fragmentation progressive de la société entre différentes confessions et alimenté le clientélisme et la corruption. Cette dernière est aussi accusée d'avoir engendré la dramatique crise économique qui frappe le pays, et qui a poussé des centaines de milliers de personnes dans la rue, à l'automne 2019, pour réclamer le départ de la classe politique au pouvoir. Une contestation récemment ravivée après les violentes explosions qui ont secoué Beyrouth. C'est le sens de la médiation française pour essayer de réparer une erreur historique. Nous devons être solidaires du peuple libanais qui n'a déjà que trop souffert.

« Jésus, Bouddha, Moïse, Mahomet réveillez-vous ! Mon Liban agonise, ma France va mal et le monde meurt à petit feu. » Sami Ghaddar

David Gauvin

Oté

Lo mond avan épi lo monde après... Aforss alé a lo, kalbass i pète

Mézami mi sava pa anparl lo monde an zénéral. Mi sava pa diskite dsi lo monde avèk in gran M. Romark azot bien, mwin néna konm toute demoune mon pti lidé mé fransh vérité, mwin la pa anv i anparl sa zordi. Mi vé sirtou anparl mon péi.

Donk mon késtyon sé si mon péi i sava rès parèye, sansa si li sar pli pire, sansa ankòr si li sar méyèr kan lo pandémie sar fini par raporte zordi ? Dabor i fo ni rande anou konte lé difisil réponde in késtyon konmsa. D'après mwin si ni vé noute péi, La Rényon i shanj an myé, i fodré ké nou rényoné, ni pé pèze in poi konsékan dsi bande déssizyon néna pou pran. I fodré par ébzance in réform nout zinstitisyon pou amenn anou pli pré d'lotonomi, ké pli pré l'intégrasyon. Donk si tazantan i anparl, ni oi pa vréman lé shoz avanssé dann sanss ni voudré.

Dézyèm zafèr i fodré - d'après mwin - ké ni gingn la possibilité pou nou bien inplante anou dsi lo poinnvizé global bien intègre anou dann noute réjyon jéografik, lo sud-west loséan indien. In tan In sèrtin Sarkozy téi parl lo dévlopman endogène - dote téi apèl sa lo dévlopman otosantré mé so tan-la lé loinn d'nou zordi é nout péi épi noute pèp i trouv in bonpé lanspèk pou gingn fé noute lintégrasyon dann noute zone. Ni konte koué pou la COI ? Ni konte koué pou bande péi loséan indien ? D'après zot bande péi loséan indien i pans spa nou néna ankòr lo fèr dann né par raporte lé zot.

Ni pé dir si La franss téi vé vréman, é si in kantité d'moune inportan issi téi vé vréman, nou noré du gingn dopi lontan noute moyin l'émanssipasyon. La pa lo ka ziska zordi ! Sitèlman ké ni rès touzour dann in drol sityasyon : nou lé pa sou-développé, mé nou lé pa nonpli dévlopé.

Alor, alor domin inn foi lo pandémi batu, nou lé rikab rès konm ni lé : ni pire ni méyèr dann in monde tèl ké li lé, é pa tèl ké ni yèmré ké li lé. Donk lo monde d'après pou La rényon lé riskab d'ète konm lo monde d'avan. A moïnss ké aforss alé a lo, kalbass i pète.

Astèr mi yèmré oir noute péi épi son pèpe mète an valèr son matyèr griz par in lansègnman d' kalité ékstra é nou lé loinn. Ni koné lo nonb demoune ilétre. Ni koné galman linégalité rante sak la pa gingn la possibilité fé valoir son savoir épi son savoir-fèr par raporte sak lédikasyon inégale la mète anlèr... Mi anparl pa solman noute linégalté par raporte La franss, mé linégalité par raporte déssèrtin péi loséan indien. Mi oi déssèrtin péi bénéfisysyé la kopérasyon avèk bann gran péi loséan indien epi La chine, alé oir nou lé a l'ékar.

Justin